



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240425-08

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_08-DE
Reçu le 26/04/2024
Publié le 26/04/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 18 AVRIL 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 avril à 13 heures, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER et Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Olivier CHAMBON, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT et Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Jean-François DELAIRE procuration à Frédéric CHONIER
Philippe CAYRE procuration à Tony BERNARD.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 20

**CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL : CONVENTION D'AIDES AUX
SEJOURS FAMILIAUX AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Le secteur familles du Centre Social Intercommunal accompagne les familles dans l'éducation, l'accès aux droits et aux loisirs et contribue à l'épanouissement des parents et des enfants en proposant des actions pour répondre aux besoins des familles du territoire. Une attention spécifique est portée aux familles les plus vulnérables ou fragiles.

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_08-DE

Reçu le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

Afin de permettre à des familles en difficulté d'accéder à un premier séjour de vacances d'une semaine, avec un accompagnement social, il est nécessaire de conventionner avec la CAF au dispositif « Aides aux séjours Familiaux avec Accompagnement Social ».

Ce dispositif permet aux familles de bénéficier de l'aide financière de la Caf et de l'accompagnement à la préparation du départ en vacances (accompagnement dans les démarches, dans l'élaboration du budget, dans l'organisation matérielle du voyage) par le secteur famille du CSI.

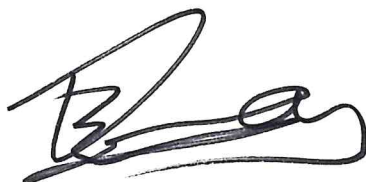
Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention telle que jointe en annexe avec la CAF,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette convention.

TOTAL VOTANTS : 20	Membres du Bureau présents : 18	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20	Pour : 20	Contre : 0
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

